



# PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chambéry, le 5 décembre 2022

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les maires,

Je vous prie de trouver ci-dessous le compte-rendu du point d'information sobriété / délestage électrique organisé le lundi 5 décembre :

## I. Dispositif de veille

Le site internet EcoWatt ([www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)) est un outil qui permet de connaître l'état du réseau électrique pour le jour en cours et les trois suivants.

Signal vert : la consommation électrique est jugée normale ;

Signal orange : le système électrique est tendu ;

Signal rouge : le système électrique est très tendu sur certains créneaux horaires. Des coupures électriques sont inévitables si la consommation d'électricité ne diminue pas sur ces créneaux.

Il s'agit de réduire les consommations électriques **lorsqu'un signal EcoWatt orange ou rouge est émis** et notamment, pour les maires, d'envisager, la fermeture de tous les équipements publics non essentiels de leur commune.

## II. Le délestage électrique

Le délestage électrique est une mesure exceptionnelle, mise en œuvre en dernier recours par les gestionnaires du réseau électrique, pour éviter un déséquilibre du système électrique national.

Il prend la forme de coupures électriques programmées, avec comme objectif **une durée de deux heures consécutives**, affectant alternativement **des portions du département**.

Les périodes de délestage, si elles doivent intervenir, concerneront les pics de consommation électrique, donc les jours de semaines, et **les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h**. Le 18 novembre, RTE a indiqué que ses analyses pointaient le mois de janvier comme étant le plus à risque.

L'information précisant **les lieux concernés** et indiquant **les créneaux horaires de coupures** sera **disponible la veille, vers 17h**. Cette information sera accessible par tous sur le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr/> où chaque usager pourra savoir si sa commune sera concernée par le délestage le lendemain. La recherche d'une adresse précisera si celle-ci est concernée et indiquera l'heure précise de la coupure électrique.

La préfecture ne pourra pas prévenir les maires en amont car elle sera avertie au même moment par Enedis. Il convient donc en cas de vigilance orange ou rouge sur ecowatt de surveiller attentivement le site coupures temporaires.

En cas de vigilance rouge sur ecowatt, la préfecture activera son centre opérationnel départemental (COD) dès 15h de façon à ce que ce dernier soit opérationnel dans le cas où un délestage serait confirmé à 17h pour le lendemain.

Certains sites, en nombre très restreints, sont exclus du délestage (hôpitaux, prisons, etc). Pour des raisons de sécurité, la liste des sites non délestables ne peut être communiquée. Chaque établissement concerné sera informé dans les jours à venir, par mes soins, de sa situation de site prioritaire.

### **III. Rôle des communes dans l'anticipation**

En amont, il convient de **sensibiliser par tous moyens aux éco-gestes lorsqu'un signal orange ou rouge est émis sur le site ecowatt** afin de réduire les consommations électriques au maximum et éviter un délestage. La fermeture de tous les équipements publics non essentiels doit être envisager le temps du retour à un signal vert.

Au-delà des patients à haut risque vital (PHRV) pour lesquels l'ARS a effectué un recensement (une vingtaine dans le département) et qui seront contactés personnellement par Enedis à partir de J-3, il est nécessaire de porter une **attention particulière aux personnes vulnérables de vos communes** et de procéder dès à présent à leur **inscription sur le registre communal des personnes fragiles**. En effet, il vous reviendra de vous assurer que ces personnes ont connaissance du signal ecowatt rouge à J-3 et, en cas d'équipement médical, que celui-ci ait une alimentation électrique autonome suffisante pour une coupure électrique supérieure à deux heures. Dans le cas contraire, il conviendra que les services de secours procèdent à une évaluation de la nécessité de procéder à une évacuation préventive des personnes concernées vers un site prévu à cet effet disposant d'une alimentation électrique ou vers l'établissement de santé le plus proche.

### **IV. Questions et points de vigilance**

Une des conséquences les plus significatives de l'interruption de la distribution électrique est qu'elle entraînera des interruptions de communications électroniques (téléphonie mobile et fixe). Dans ces périmètres délestés, les usagers ne pourront pas joindre les services de secours (numéros d'appels d'urgence 15 , 17, 18, 115, 196). **Dans ces situations, l'usage du 112 sera un palliatif car il s'agit d'un numéro accessible quel que soit l'opérateur, donc avec des chances plus élevées que l'appel soit acheminé, dès lors que la zone d'émission serait couverte par au moins un opérateur.** Pour préparer cette situation de crise, je réunis cette semaine l'ensemble des forces de sécurité et de secours afin de mettre en œuvre un dispositif de garde postée équipée d'une radio dans services publics de secours et de sécurité (commissariat, brigade de gendarmerie, casernes de pompiers, police municipale) voire devant les mairies. J'ai également sollicité les radio-amateurs afin d'obtenir leur appui.

S'agissant des EHPAD, ils ne font pas partis des établissements non délestables et l'ARS leur a donc écrit afin qu'ils soient prêts à déclencher leur plan bleu mais également afin qu'ils vérifient dès à présent leur système d'alimentation en électricité et leur approvisionnement en carburant pour leurs groupes électrogènes.

S'agissant des écoles et à la suite de nos échanges, je dois m'entretenir avec le directeur académique afin de voir si les écoles pourraient rester ouvertes le matin du délestage car j'ai bien entendu les difficultés de transports et d'accueil qui se poseront à vous en cas de fermeture.

Je mènerai dans les jours à venir, avec mes équipes, une série de réunions et notamment avec les représentants du monde économiques (sobriété, chaînes du froid, etc), du monde agricole (traite, etc), des transports, des réseaux d'eau et d'assainissement. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de ces discussions et des mesures d'anticipation envisagées afin de recueillir vos réactions.

François RAVIER  
Préfet de la Savoie